

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/04/2014

Réception par le Prefet : 15/04/2014

Publication : 17/04/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-4-6-1

Séance du vendredi 11 avril 2014

GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE : MISE EN OEUVRE D'ACTIONS ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS C251 K211 K214 K215

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013, relative aux Contrats de Territoire de Vie de 2^{ème} génération,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- d'accorder une subvention aux porteurs des actions présentées et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN inscrits dans les contrats de territoires de vie 2^{ème} génération (CTV2). La liste des subventions ainsi que les imputations budgétaires figurent dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 53 101,12 € soit 47 880,12 € sur le CTV2 Thur Doller, 4 532 € sur le CTV2 Piémont Val d'Argent, Pays Welche et 689 € sur le CTV2 Région Mulhousienne,
- de prolonger le délai de paiement jusqu'au 31 décembre 2014 des aides départementales pour les dossiers d'amélioration pastorale du BONHOMME, de BOURBACH-LE-HAUT et de LINTHAL, tels que détaillés en annexe, et de payer les aides départementales, dès lors que notre collectivité sera sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), par le biais d'un plan global de paiement, à l'appui des factures acquittées qui seront jointes et d'une attestation de fin des travaux visée par les services de l'Etat.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Annexe - dossiers GERPLAN soumis à la CP du 11/04/2014

tdv	EPCI	maître d'ouvrage	intitulé action	dossier propos	montant éligible	taux d'intervention CG	montant subvention GERPLAN	imputation budgétaire
Thur et Doller	CC Pays de Thann	M. Zind-Humbrecht	Réfection d'un muret pierres sèches à Thann	1 CTV00812	20 240 €	40%	8 096 €	programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 20422
	CC Vallée de Saint Amarin	Waldenstein	Réalisation d'une amélioration pastorale	1 CTV00819	17 118,16 €	40%	6 847,26 €	programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
	CC Vallée de Saint Amarin	Mollau	Réalisation d'une amélioration pastorale	1 CTV00820	82 342,14 €	40%	32 936,86 €	programme K214 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
					sous-total 47 880,12 €			
piémont val d'Argent Pays welche	CC Pays de Ribeauvillé	Bergheim	Renaturation d'une parcelle communale	1 CTV00815	11 330 €	40	4 532 €	programme K211 chapitre 204 fonction 71 nature 204142
						sous-total 4 532,00 €		
Région mulhousienne	M2A	Zillisheim	Réalisation d'un sentier pédagogique au Glörenhagweg - phase 3	1 CTV00834	1 723 €	40%	689 €	programme K215 chapitre 204 fonction 71 nature 204141 (étude)
						sous-total 689,00 €		
					TOTAL 53 101,12 €			